



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 avril 2022

Le 9 avril 2022 à 15h30, les membres de l'association Kassoumaï 78 se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente de Richebourg sur convocation en date du 9 mars 2022. Dix-sept membres sont présents et cinq ont donné pouvoir à un des membres présents.

La présidence est assurée par Monsieur Zablotzki, Président et le secrétariat par Madame Prestaut.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement prendre des décisions à la majorité.

Ordre du jour

- 1 Lecture du rapport moral suivi de son approbation
- 2 Présentation du rapport financier suivi de son approbation
- 3 Election du Comité Directeur
- 4 Présentation des Responsables des commissions et de leurs membres
- 5 Montant de la cotisation 2022

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Zablotzki lit le rapport moral qui décrit les activités des différentes missions : santé, éducation, couture, travaux, développement durable. Dans cette année encore impactée par la crise sanitaire, si les missions au Sénégal ont repris, il n'y a pas eu de voyage organisé solidaire par Kadiaor en 2021.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

DEUXIEME RESOLUTION

Madame Courty présente le rapport financier et répond aux questions notamment sur les dépenses de la rubrique « déplacement » et sur la présentation générale du bilan financier.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 223 475, 59 euros.

Madame Courty se tient à la disposition des responsables de Mission et de Partenariat pour donner des explications sur les différents sous-bilans.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(élection du Comité Directeur)

Sont élus :

- Trois représentants des communes ayant un partenariat :
Christian Millebé-Vaz pour Bazainville, **Guy Yvart** pour Dammartin-en-Serve, **Christian Puppink** pour Longnes,
- Deux représentants des personnes morales : **Roger Diedhiou** pour ADECOR et **Pascal Tavernier** pour la SICAE,
- Pour les responsables de Mission : **Florence Thibaut**,
Laurent Jouanneau, **Loïc Maillier**, **Françoise Tétart**,
- **Christine Zablotzki**, **Bernadette Courty**, **Isabelle Prestaut**, **Marc Zablotzki**.

QUATRIEME RESOLUTION

Les responsables de Missions sont les suivants :

- Florence Thibaut pour la Mission scolaire Commune de Suelle (en co-direction avec Isabelle Prestaut).
- Loïc Maillier pour la Mission travaux.
- Laurent Jouanneau pour la Mission Développement durable.
- Françoise Tétart pour la Mission Centre de formation couture.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

- Patrice Lelong ne souhaite plus être responsable des manifestations tout en se disant prêt à aider à l'occasion.
- Pour la Mission santé, le poste de responsable reste à pouvoir. Marc Zablotzki et Bernadette Courty assurent la continuité avec le docteur Françoise Petit.

Notre association étant reconnue d'intérêt général, elle ne peut pas organiser de voyages « touristiques », l'organisation des voyages de l'association est donc assurée par la présidente de l'association Kadiaor, Christine Zablotzki, en collaboration avec Sadibou Coly.

CINQUIEME RESOLUTION

Il est proposé de ne pas modifier la cotisation qui est de 20 euros.

L'Assemblée Générale approuve ce maintien de la cotisation annuelle à 20 euros.

QUESTIONS DIVERSES

La première question concernait l'organisation des inscriptions et de la buvette du vide-greniers du premier mai à Houdan en collaboration avec la municipalité de Houdan.

La deuxième question concernait la commémoration des 30 ans de Kassoumaï78 (association créée en 1992). Monsieur Tétart suggère de le faire lors de la foire Saint-Mathieu 2022 dont le thème sera celui de l'Afrique. Il demande à Roger Diedhiou, président de l'ADECOR qui réunit les associations de ressortissants de la Commune de Suelle, de voir avec ses amis sénégalais ce qu'ils peuvent proposer.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Election du Bureau par le Comité Directeur

Marc Zablotzki, Président, **Bernadette Courty**, Trésorière, **Isabelle Prestaut**, Secrétaire, sont candidats à leur succession.

En l'absence d'autres candidatures, ils sont reconduits dans leur fonction.

Notons que les responsables de mission font partie du Bureau (chapitre trois des Statuts).

L'Assemblée Générale du 9 avril 2022 est close à 17h30

Le Président
Marc Zablotzki

La Secrétaire
I. Prestaut

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org